

Quand Bruxelles fige l'intelligence artificielle dans le marbre législatif

par **Thibault Schrepel**

L'intelligence artificielle (IA) évolue en semaines. Nos réglementations européennes, en années. L'Union européenne construit des cathédrales réglementaires pour encadrer des technologies qui mutent comme des organismes vivants. Entre les deux, un fossé se creuse chaque jour davantage.

Prenons l'exemple du règlement sur la cyber-résilience, annoncé en 2021, voté fin 2024, évalué en... 2030. Six ans sans adaptation pour suivre des technologies qui se réinventent chaque trimestre. Plus inquiétant encore, le règlement sur l'IA définit ce qu'est l'intelligence artificielle dans un article 3 qui ne peut pas être révisé. Le droit fige, quand la technologie progresse.

Pour compenser la lenteur du processus législatif européen, Bruxelles veut produire des règles « à l'épreuve du futur », entendez, des règles immunisées contre l'obsolescence. Cette approche repose sur une simple hypothèse : il serait possible d'anticiper les trajectoires technologiques. Or les systèmes d'IA sont des systèmes adaptatifs complexes. Ils évoluent de manière non linéaire, développent des propriétés émergentes et surprennent leurs propres concepteurs. Tout cadre réglementaire qui s' imagine anticiper leurs évolutions finit par se fissurer.

Alors, Bruxelles cherche à rendre ses réglementations plus adaptatives. C'est un pas dans la bonne direction, mais une analyse empirique des textes récents met en évidence les limites actuelles de cet effort. Sur les huit grandes réglementations numériques adoptées depuis 2022, seul le Digital Services Act impose une surveillance en temps réel de ses propres effets. Les autres collectent au mieux des rapports

annuels, en prose, impossibles à analyser automatiquement. Le Data Governance Act, dont la mission est la gouvernance des données, n'exige des entités régulées l'envoi d'aucun format qui puisse être traité automatiquement. Un contresens.

Plus problématique encore : seule la Commission européenne peut initier des révisions. Etats, autorités, organismes restent consultatifs. Quand l'Allemagne ou la France détectent un problème, elles doivent convaincre Bruxelles d'agir. Le processus peut prendre des années.

Deux chantiers s'imposent. Le premier : instaurer une surveillance continue des effets produits par ces réglementations digitales, condition minimale de leur adaptabilité. Les régulateurs doivent recevoir des données en temps réel, dans des formats lisibles par la machine. Le Digital Services Act ouvre la voie avec une supervision algorithmique des grandes plateformes. Les autres textes, eux, se contentent de rapports en prose, offrant de simples clichés annuels d'une course lancée à pleine vitesse. Le second chantier : instaurer des mécanismes de révision distribués. Autorités nationales, organismes techniques ou associations de consommateurs doivent pouvoir initier formellement une révision sur la base de critères de déclenchement clairement établis.

Les systèmes d'IA agentiques sont en train d'émerger. Autonomes, capables de modifier leurs priorités et de générer des comportements collectifs imprévisibles, ils rendent inadaptées des réglementations conçues pour l'apprentissage supervisé. Les autorités bénéficieront donc de règles plus dynamiques.

Les entreprises européennes, elles, subissent un double handicap. Elles font

Continuer à prétendre que notre réglementation peut être « à l'épreuve du futur » ne relève pas du bon sens réglementaire. C'est construire des cages en béton pour capturer des nuages.

face à un cadre réglementaire rigide, tandis que leurs concurrents sont soumis à des règles plus souples. Elles ont besoin de mécanismes de révision transparents et prévisibles, fondés sur des seuils clairs et des calendriers explicites, pour préserver sécurité juridique et compétitivité.

La France, qui ambitionne de devenir un leader de l'IA, devrait porter cette transformation au niveau européen. Il ne s'agit pas de détruire le cadre existant, mais de le rendre évolutif. Continuer à prétendre que notre réglementation peut être « à l'épreuve du futur » ne relève pas du bon sens réglementaire. C'est ignorer la nature même des technologies que nous encadrons. C'est construire des cages en béton pour capturer des nuages. On a tous à y perdre.

Thibault Schrepel est professeur de droit à l'université libre d'Amsterdam.